

Hugues II de Pomey était fils de Jean de Pomey, marchand, bourgeois de Lyon, et de Charlotte Perrodon ; il fut secrétaire de la Cour du Parlement de Dombes et épousa, par contrat du 27 novembre 1690, damoiselle de Paule de Chambaud, fille de Jacques de Chambaud, écuyer, seigneur de Bavas et de dame Anne du Fournel.

Le 17 juillet 1688, M^{re} Benoît du Gojard, notaire royal d'Amplepuis, fut nommé par Hugues de Pomey procureur fiscal en ses terres de Rochefort, les Sauvages et dépendances.

Le 6 septembre 1689, Hugues de Pomey afferma à sieur Barthélemy Giraud, marchand de Tarare, sa terre et seigneurie de Rochefort et les Sauvages, fief de Montchervet consistant en les châteaux de Rochefort et Montchervet, droits de chasse et pêche pour lui seulement et neuf domaines : celui de Rochefort, celui de Montchervet, la Crozette, Guerre, le Feschet, Violey, l'Averniet, la Croze et le Cluzel avec le moulin de Goujard, les rentes nobles, pensions, dîmes, appelées de Valcolomb et des Sauvages, et sa portion de celle des Saignières, pour la durée de six années, commençant à la Toussaint 1689 et pour le prix de 3,400 livres. Il se réserva la salle qui est au bout de la galerie de la chapelle, les deux chambres entre le grand escalier et l'escalier du membre qui a été brûlé, la chambre jaune où est le cabinet de la dépense, une portion d'écurie à tenir six chevaux et un bout de fenièr.

Le 28 août 1695, Hugues de Pomey afferma la terre de Rochefort à sieur Philibert de Chavanne.

En 1702, la rente de Rochefort s'étendait sur les hameaux de Mioland, Bissachère, Montretu, Berland, Vercolon, Rossillon, Barberel, Silloux, le Tel, la Goutardière, Guerre ou Brossard, une partie d'Amplepuis, les Petits-Chézeaux, le Mont, les Fours, le tènement de Rodet, Grolet, la Pierre, la Céretièr, une partie de Ronno, la Chavanery, la Mothe ou Varenne, une partie de Machézal et des Sauvages, le Cherpénay, Rivoire, la Renardière, la Messonnière, le Chava-